



CRUA
Comité Révolutionnaire
d'Unité et d'Action
اللجنة الثورية للوحدة والعمل

La révolution populaire algérienne du 22 février

Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action اللجنة الثورية للوحدة و العمل

Le règlement intérieur
Le slogan ... Liberté. Justice. Authenticité

Introduction

En réponse au soulèvement du peuple algérien le 22 février 2019 contre le régime au pouvoir et ses institutions constitutionnelles et juridiques et la rébellion du peuple contre un système juridique, qui a conduit l'Algérie à une position catastrophique dans la gestion administrative et financière après que des personnes dont les actions sont étrangers aux institutions constitutionnelles et de la gouvernance - le gang - avec la reconnaissance du régime de la désignation susmentionnée, ces pratiques ont retiré l'Algérie des rangs des autres pays en jouant son rôle régional et international pour protéger sa sécurité nationale stratégique, et émet la position qu'elle mérite a la communauté internationale pour la libération économique et politique de la dépendance des autres, à la lumière du bloc géopolitique dont le monde est témoin.

Et pour empêcher que le système se reproduise, à travers les pratiques fictives, restituant la situation à ce qu'elle était auparavant, le peuple algérien s'est révolté contre lui pour toujours.

Sortant du ventre de la révolution populaire 22 février, le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action, qui est le nom adopté pour le soulèvement populaire algérien avec un comité révolutionnaire composé de patriotes algériens vivant en Algérie et à travers le monde.

Les fondateurs du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action ont décidé lors de la réunion du 29 octobre 2019, l'annonce officielle de la fondation le 1er novembre 2019.

Les membres fondateurs du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action se sont également réunis et ont unanimement reconnu la nécessité d'établir la première base du comité et de l'élargir à d'autres membres d'une expertise scientifique et technique pour mobiliser toutes les énergies pour défendre les intérêts de l'Algérie, du peuple et du pays.

Après avoir accueilli et accepté les délibérations juridiques du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action, il a été décidé d'adopter son règlement intérieur, qui serait rédigé comme suit :

Article 1 : Du soulèvement du peuple algérien le 22 février 2019 émerge le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action

Article 2 : La désignation légale et révolutionnaire est ‘اللجنة الثورية للوحدة والعمل’

Article 3 : Une abréviation appelée Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action

CRUA

Article 4 : Principes

Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action fonctionne selon les principes généraux suivants :

- Adopter les revendications du peuple algérien

- Adhérer au principe de renversement du système existant
- Résister au système existant par tous les moyens légitimes
- Effectuer des mouvements internes et externes qui resserrent les vis sur le système existant et aident à le faire tomber
- Consacrer le respect du droit et des principes de justice dans la société
- Consacrer les principes de la démocratie et de la rotation pacifique
- Respect des droits de l'homme et tolérance
- Consacrer la liberté d'expression et les valeurs de pensée et de créativité
- Contribuer à l'approfondissement de l'identité nationale
- Engagement envers les valeurs scientifiques académiques et professionnelles
- Rassembler les Algériens, unir les rangs et les efforts face au système existant
- Consacrer la citoyenneté et criminaliser toutes sortes de violences matérielles et morales contre les citoyens

Article 5 : Objectifs

Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action vise à accomplir les tâches suivantes :

- Résister au système par des moyens légitimes
- Reverser le système existant
- Remise du pouvoir au peuple au sens exprimer par 7 et 8
- L'exercice du pouvoir par le peuple par le biais d'institutions élues du peuple conformément aux normes internationales
- Consacrer le respect du droit et de la bonne gouvernance dans l'état de justice et de droit
- Diffuser la conscience politique dans le spectre de la société algérienne

Article 6 : Projet du CRUA

- * Unir le peuple algérien et les forces révolutionnaires
- * Travailler avec des compétences algériennes, que ce soit en Algérie ou à l'étranger

- * L'indépendance de la décision politique pour servir les intérêts de l'Algérie et du peuple algérien
- * Instaurer un état de justice et de droit à la lumière du respect des libertés et des droits de l'homme

Article 7 : Les organes du CRUA

Bureau exécutif - Porte-Parole Officiel - Comités Révolutionnaires

1- Le Bureau Exécutif est issu du Conseil Consultatif élu par des élections tenues selon les méthodes technologiques modernes de l'Assemblée Générale du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action. Il a pour mission de défendre les intérêts de la révolution populaire algérienne au pays et à l'étranger par les moyens disponibles

2- Le Porte-Parole Officiel, le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action nomme comme porte-parole officiel des continents suivants :

- * Porte-parole officiel du continent américain.
- * Porte-parole officiel du continent européen.
- * Porte-parole officiel du continent asiatique.
- * Porte-parole officiel de l'Afrique et du reste du monde.

3- Les Comités Révolutionnaires sont issus du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action, des comités de travail travaillent à la mise en œuvre des directives, instructions et supervision du Bureau Exécutif.

* Les comités permanents sont les suivants :

- Comité des technologies de l'informations et des communications
- Comité des communications et des relations publiques
- Comité de défense et de la justice
- Comité de l'administration publique et des finances
- Comité des relations extérieures
- Le Comité économique qui comprend : comité des industries lourdes, comité des industries légères, comité du commerce, comité pour l'étude et

le développement des territoires, comité de l'agriculture, comité de la culture et du tourisme

- Comité scientifique qui comprend : comité de l'éducation et de l'enseignement, comité de la recherche scientifique

- Comité de la santé

* Les comités révolutionnaires du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action, des comités qui travaillent sous la supervision du Bureau Exécutif et individuellement sur le terrain, au pays et à l'étranger, pour résister au système par les voies légitimes approuvées par le Bureau Exécutif.

Ces comités se préoccupent des intérêts de la révolution populaire et du peuple algérien au pays et à l'étranger pour promouvoir l'action politique afin de confronter le système existant par des méthodes scientifiques et techniques aux aptitudes et compétences éprouvées.

Article 8 : Structures du CRUA

Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action et sa structure - Conseil Consultatif Algérien - Assemblée Générale

* Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action et sa structure, voir article 7, paragraphes 1-2-3 du règlement intérieur

* Le Conseil Consultatif Algérien est choisi par le biais d'élections libres et par scrutin direct en ligne après avoir ouvert la porte de candidature pour une période spécifiée de tous les groupes populaires de chaque wilaya d'Algérie et de la diaspora proportionnelle à la densité de population. Le Conseil Consultatif Algérien est le véritable noyau de représentation populaire pour observer les travaux du Bureau Exécutif

* L'Assemblée Générale est composée de tout citoyen algérien partisan ou sympathisant à la révolution populaire algérienne du 22 février, adhérant ou il adhère plus tard ou sympathise avec, sans exclure son orientation politique et idéologique.

Article 9 : Les composantes du CRUA

Les membres fondateurs sont des hommes et des femmes algériennes dont les noms sont mentionnés dans la conscience de la révolution populaire 22 février 2019, ils vivent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Algérie.

- Le Bureau Exécutif est composé d'hommes et de femmes qui adhèrent conservant leur appartenance politique et idéologique et sont choisis parmi les compétences du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action.

Son objectif est de renverser le régime par toutes les méthodes connues et de remettre le pouvoir au peuple

Négocier avec le système existant à condition que se soit public et en présence de tous les médias

La poursuite des membres du système dans le monde

Chercher dans les relations publiques à redonner à l'Algérie le rôle qu'elle était dans les forums internationaux

Protéger la sécurité nationale de l'Algérie

Prendre des initiatives révolutionnaires si nécessaire pour protéger les intérêts de la révolution populaire 22 février 2019

--- Le Conseil Consultatif Algérien, voir l'article 8, paragraphe 3 du règlement intérieur du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action ci-dessus

---- L'Assemblée Générale, voir l'article 8, paragraphe 4 des statuts du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action ci-dessus

La participation au Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action est ouverte à tous les groupes de personnes

Les membres du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action conservent leur appartenance politique et idéologique

Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action inclut tous les Algériens

Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action invite toute l'expertise scientifique et technique algérienne à s'y joindre et à s'y adhérer
Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action appelle à décider du sort du peuple algérien dans les forums internationaux
Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action appelle la communauté internationale et les peuples libres à ne pas reconnaître le système existant
Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action invite le peuple algérien à se rassembler autour de la sécurité nationale algérienne
Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action apprécie la demande du peuple connu sous le slogan «Yetna7aw Ga3» spontané pour renverser le système existant
Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action est conjoint et accompagne le peuple dans l'obtention de sa liberté et de son indépendance d'un groupe connu sous le nom de «gang»

Article 10 : Dispositions générales

Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action n'est ni un parti politique ni une affiliation idéologique
Le Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action est dissous automatiquement, une fois que le pouvoir est remis au peuple et qu'il prend le pouvoir par l'intermédiaire de représentants élus par de véritables élections aux normes internationales.
Les décisions du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action sont rendues par la majorité des membres présents 50% +1 après avoir exprimé un avis - d'accord - opposant - réservé
Tout membre du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action a le droit de proposer un projet ou une initiative soumis à délibération
Lorsque la décision n'obtient pas la majorité de la délibération, elle est retirée de la délibération
Le membre convoqué à assister aux réunions et délibérations et absent sans excuse est réservé
Porte-Parole Officiel est légalement autorisé à faire des déclarations des décisions du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action

Chaque membre du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action est tenu de respecter le règlement intérieur

Les membres du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action préparent leur règlement intérieur et l'approuvent lors d'une de ses réunions avec la majorité de ses membres, puis le soumettent au Bureau Exécutif pour travailler avec.

Ce règlement peut être modifié ou complété à l'initiative des membres du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action, les modifications ou compléments sont soumis à la même procédure que celle indiquée ci-dessus.

Ce règlement a été approuvé par les membres du Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action le 14 février 2020

Ce règlement a été approuvé par le Bureau Exécutif le 14 février 2020